

Données générales concernant

La mission d'Eben-Hézer Lausanne

En général

Conformément au préambule des *Statuts* et à celui de la *Charte* de la Fondation Eben-Hézer, Eben-Hézer Lausanne a pour mission l'accueil résidentiel de personnes adultes vivant avec une déficience mentale et des troubles associés, d'une part, et d'autre part l'offre à ces personnes d'une activité professionnelle ou d'une occupation adaptées à leur situation ; les prestations de la seconde catégorie peuvent également être proposées à des personnes vivant à l'extérieur de l'institution, tant au domicile de leur parenté qu'en situation indépendante.

Concrètement

Il s'agit de

- mettre en œuvre l'accompagnement optimal des personnes accueillies ;
- leur prodiguer les soins physiques et psychiques que nécessite leur état de santé ;
- leur proposer un programme d'activité individualisé adapté à leur situation et à leurs possibilités d'évolution ;
- favoriser leur intégration dans la société.

Conceptions fondamentales qui sous-tendent la réalisation de cette mission

Elles peuvent se résumer par l'énoncé des principes suivants :

1. présomption de compétence de la personne ;
2. promotion de l'autonomie de la personne ;
3. promotion de la responsabilité parentale et familiale ;
4. implication de la personne ;
5. implication de la communauté ;
6. implication de l'État.

L'organisation de l'institution, la politique du personnel qu'elle applique, celle qu'elle met en œuvre à l'égard des bénéficiaires de ses prestations, la conception même de ces prestations, etc. sont conçues de manière à traduire dans la réalité les principes qui viennent d'être mentionnés.

Quelques corollaires qu'on en tire

- **L'institution, lieu de vie** : pour ses collaborateurs et collaboratrices aussi bien que pour les résidents qu'elle accueille, l'institution tend à offrir un *lieu de vie*, et non pas seulement un *lieu de travail*.
- **Personnalisme** : c'est la *personne* qui est au centre, non pas la *structure*...
...mais comme il faut bien traduire l'organisation d'une communauté en termes structurels, on tire de ce principe celui qui fait du groupe de vie la cellule de base du microcosme institutionnel, avec l'équipe éducative qui en assure la responsabilité.
- **Autonomie** : la personne accueillie est appelée à l'*autonomie* et à la *liberté*... Comment y parviendrait-elle si celles et ceux qui l'entourent ne les découvrent pas d'abord ?
Penser et *exécuter* ne peuvent donc pas être séparés au gré d'un cloisonnement des fonctions : l'institution n'est formatrice, pour les uns comme pour les autres, que si elle se pose comme un cadre ouvert et dynamique, favorisant le dialogue et la confrontation d'idées de pensées. Un tel défi ne peut être relevé sans assumer de vivre dans une communauté traversée par les divergences de vue ou l'opposition des sentiments, générant des conflits au milieu desquels chacun apprend à respecter l'autre dans sa réalité vivante.
- **Symétrie et réciprocité** : *Symétrie* : une maison est un lieu prévu pour habiter ; s'ils doivent le faire, pourquoi pas nous ? même si c'est seulement de manière symbolique, parce que nous avons su rendre perceptible que l'institution est *habitable*.

A Eben-Hézer Lausanne, on accepte donc le risque d'un certain mélange...

Réciprocité : ce qui est bon pour nous, pourquoi pas pour eux ? ...et vice-versa, bien entendu : ce qui est bon pour eux, pourquoi pas pour nous ? (Exemples : la nourriture, les horaires de travail, etc.)

- **Travail et occupation** : Pour eux, comme pour nous, le fait de travailler peut être un moyen pour pouvoir s'affirmer *d'être comme tout le monde*, de participer activement à l'œuvre de la création. C'est là quelque chose que les bien-portants peuvent sans autres accepter de partager avec eux.
- **Normalisation et droit à la différence** : Le « principe de normalisation » est une base importante pour les prestations que nous mettons en œuvre : que faut-il faire pour que la vie de nos résidentes et résidents soient aussi « normale » que possible ? Pour que le décalage entre leurs compétences et aspirations d'un côté et les possibilités de leur réalisation de l'autre côté s'amenuise ? Nonobstant ce principe de normalisation, chaque être humain a le droit et le besoin de sentir et de pouvoir affirmer sa particularité, l'unicité de son être dans le monde. Le droit à la particularité et à la différence constitue une des bases de notre société libérale, basée sur la défense des droits humains.
- **Ouverture sur l'extérieur** : depuis une vingtaine d'années, le souci d'intégration des personnes en situation de handicap a pris une importance croissante. L'institution a donc créé un réseau d'appartements protégés ou supervisés, dont les habitants sont rattachés de diverses manières tantôt à une équipe éducative spécialement créée à cet effet, tantôt aux groupes de vie des foyers. Il en résulte une ouverture de l'institution sur l'extérieur, dont elle tire autant de profit que les résidents et résidentes concernés. Trois groupes ont également quitté le territoire institutionnel, pour occuper des immeubles que la Fondation a acquis afin d'offrir aux résidents qui y vivent une insertion sociale stimulante.
- **Ouverture au quotidien** : vivre « *au jour le jour, à l'heure l'heure, à la minute la minute* ». Accueillir l'événement, ce (celui) qui vient, comme il vient. Sans conditions ni procédures. (On pense ici aux admissions... ce parcours du combattant pour les parents et pour les proches...) L'admission d'une résident-e, symbole d'une renaissance, devenue nécessaire, expression de ce fait essentiel : une espérance redevient possible, permise.
- **Recherche du sens** : donner du sens aux événements quand ils arrivent, comme ils arrivent : c'est donner aussi du même coup du sens à ce qui a été, à ce qui est arrivé, y compris la souffrance, le handicap et l'échec. Cela n'a rien à voir avec la recherche du *pourquoi* des choses, qui importe moins que le *comment* (comment accepter, comment faire face, comment aider, comment supporter...). Oserait-on réussir sans peine là où tant d'autres (parents, proches, soignants, collègues d'autres institutions) ont abandonné ? Accepter cette peine en adoptant une attitude résolument empirique et expérimentale.
- **Limites** : comme la personne handicapée, l'institution nous échappe toujours un peu. Cela n'est pas mauvais. Il n'est pas mauvais qu'elles gardent, tant l'une que l'autre, une part de leur mystère.

L'univers n'est peut-être pas fait pour être compris.

(...) Ce fétichisme de la compréhension n'est peut-être qu'une des erreurs des sociétés technologiques... [Clifford D. Simak]

EBEN-HEZER LAUSANNE
Directeur - trice

Vu et approuvé :

Pour le comité d'Institution

Président - e